



Le Nouveau Partenariat est en route

Synthèse des activités de formation CPA de l'été 2018 à l'attention des volontaires et participants Journée de restitution du 10 novembre 2018

Le Conseil de Fondation CF de décembre 2017 a formulé les conditions d'accord sur le NP et choisi trois partenariats.

Le Conseil exécutif CE a mis en application ces décisions au cours du premier semestre 2018. A l'issue des activités de formation de l'été - un stages et deux séminaires – le CF présente la synthèse suivante.

Rappel des points-clés du Nouveau Partenariat (NP)

- responsabilité du partenaire de
 - poser les objectifs de formation pour les enseignants stagiaires et/ou pour les formateurs
 - concevoir le stage/séminaire (durée, destinataires, organisation, contenus et programme)
 - établir le budget et assurer son financement (y compris contribution sollicitée auprès de CPA)

- appui pédagogique et méthodologique de CPA au partenaire
- réduction forte des contributions financières de CPA (pas de perdiem pour les stagiaires, contribution de 10 F/jour pour les formateurs)
- budget des volontaires (voyage, hébergement-repas) à charge de CPA et séparé du budget des stages

L'analyse des 3 projets 2018 permet de tirer les observations et conclusions suivantes :

Activités de partenariat conduites dans 3 situations différentes :

- **Kikwit-RDC** : ancien partenaire et même stratégie de formation continue d'enseignants qu'auparavant, donc poursuite au niveau pédagogique mais nouvelle organisation. CPA couvre encore tous les frais.

- Une situation nouvelle pour **ASAH-Haïti** et **AMAF-Bénin** : CPA y accompagne un séminaire

de formation de formateurs (SEM Fo 18), où la priorité est inversée par rapport aux pratiques CPA en vigueur jusqu'ici : il s'agit de former des formateurs (FuFo) qui seront chargés dès 2019 d'animer un stage pour enseignants en été 2019. Les participants au séminaire SEM Fo 18 sont des conseillers pédagogiques et des inspecteurs.

- Les organisateurs sont nouveaux : AMAF-Bénin qui cherche ses fonds auprès de CPA et du BUCO, ASAH-Genève-Haïti qui couvre les frais, CPA étant prestataire de services au niveau pédagogique.

Le NP pour les partenaires

- construction avec 2 nouveaux partenaires qui répondent à nos critères (ASAH et AMAF), donc permet de partir sur de nouvelles bases : des partenaires plus motivés, plus impliqués et non plus en attente

- amélioration des prises en charge et de la responsabilisation des partenaires locaux (répondant eux-mêmes aux attentes des locaux)

- les autres partenaires potentiels (du séminaire SEM 17) n'ont pas su ou pu déposer de projet répondant à nos critères (UDEN-Sénégal, SNEC Mali, SELT Togo, FENECO RDC, tous des syndicats).

→ il reste évident que la recherche de fonds par les partenaires restera difficile et supposera un accompagnement de la part de CPA, voire une contribution

- les relations traditionnelles de dépendance financière sont fortement modifiées, les partenaires n'étant plus assistés mais responsabilisés au niveau de la réponse à leurs besoins (contenu, programme) et au niveau de la gestion financière.

Le NP pour CPA

- diminution des budgets des stages dans leur ensemble (frais globaux locaux réduits, et séparation des frais pour les volontaires)

- diminution importante des coûts pour CPA et donc augmentation proportionnelle des coûts CPA pour les volontaires (voyage, hébergement, repas)

- libère les volontaires CPA de la gestion des budgets (avant, pendant et après le stage)

- soulage les volontaires CPA pendant les stages, leur accordant plus d'énergie pour l'accompagnement pédagogique

- et par conséquent, améliore les relations des volontaires CPA avec les partenaires locaux et avec les participants

Le NP pour les participants (enseignants stagiaires à Kikwit et futurs formateurs à Haïti et au Bénin)

- les participants (apprenants) sachant qu'ils ne toucheront rien, malgré des stages rémunérés concurrents, ont reconnu la valeur de la formation

- effet de sélection des participants qui choisissent de venir, pour la qualité et non pour la rémunération

- d'où l'importance de préciser les conditions avant l'inscription des bénéficiaires des formations

Le NP pour les formateurs locaux

- la diminution de leurs pertes - vu la participation moindre de CPA et l'exigence de

sources locales – est bien acceptée

- effet de sélection (probité, engagement, éthique partagée...)

Quelques conséquences à définir de cas en cas pour poursuivre le Nouveau Partenariat

- la modalité de formation définie dans le cahier H « Harmonisation » n'est plus « la règle », de nouvelles modalités s'adaptent aux réalités locales et au changement de paradigme

- la formation de formateurs (futurs formateurs) partant des compétences locales (conseillers pédagogiques et inspecteurs) précède la mise en place des stages pour les enseignants : c'est une inversion de la priorité par rapport à la stratégie classique CPA de formation cette dernière décennie (selon cahier H)

- la certification FuFo devra être repensée : adapter les conditions aux situations locales (procédure, durée, libellé du certificat) → réflexion à poursuivre et décision à communiquer aux partenaires

- la tolérance de CPA à l'égard des conditions exigées (équité genre, engagement sur la durée, âge ...) est mise à contribution vu les situations locales (aucun jeune et très peu de femmes accèdent au poste de conseiller pédagogique ou inspecteur, d'où l'absence de ces derniers parmi les FuFo).

- ces priorités restent importantes, de ce fait CPA les maintiendra en ce qui concerne les stagiaires enseignants

- CPA est amenée à disposer de davantage de formateurs et de formateurs de formateurs compétents → réfléchir comment renforcer ?

- les volontaires doivent démontrer de plus en plus de capacité d'ajustement/d'adaptation en cours de séminaires ou de stages

- CPA doit tenir compte des énormes contraintes locales pour fixer les dates de stages (effets des grèves, exigences étatiques et ministérielles, situation politique) d'où la difficulté de compter sur des volontaires disponibles et souples (sans pouvoir leur garantir les dates à l'avance)

Les décisions du CF du 24 octobre 2018

- poursuivre la collaboration dans les 3 pays : Kikwit, Bénin, Haïti

- envisager d'entamer un autre projet : SELT au Togo

→ exigence de reprendre la recherche de fonds par CPA

- crowdfunding

- recherche de donateurs

- démarches auprès des communes

- déposer des demandes de fonds auprès de Valais solidaire et BUCO Bénin pour soutenir les projets 2019 au Bénin et à Kikwit

- poursuivre le partenariat avec ASAH-Genève pour Haïti, dans le rôle de prestataire de formation

- chercher de nouveaux volontaires et prévoir une séance complémentaire d'information sur les pratiques pédagogiques CPA

- chercher des formateurs-formatrices d'enseignants comme volontaires et renforcer les compétences des actuels volontaires dans leurs activités de formation

- maintenir et renforcer les tandems de volontaires pour chaque projet.

Rédaction du CE – 29 octobre 2018